



MAIRIE DE
GUESNAIN
(NORD)

**ARRETE PORTANT SUR LA FERMETURE
TEMPORAIRE DU PARC PECOURT**

Arrêté de Police N° 11/2025 (ST) du 11 février 2025

Le Maire de la Commune de GUESNAIN

*Vu l'article L2212-2 du Code Général des Collectivités
Territoriales,*

*Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de
nature à assurer le bon ordre et la sécurité du public lors de la
préparation et de la remise en état du parc Pierre Pécourt dans
le cadre des festivités du Nain Gaillou organisées le samedi 03
et dimanche 04 Mai 2025*

ARRETE

ARTICLE 1

*Les festivités du Nain Gaillou dans le parc Pierre Pécourt seront
organisées le samedi 03 et dimanche 04 Mai 2025.*

ARTICLE 2

*A titre exceptionnel, le Parc Pécourt sera fermé au public le
jeudi 01 et vendredi 02 mai 2025 afin de pouvoir effectuer les
préparations nécessaires à la mise en place des festivités. Il sera
également fermé le lundi 05 mai 2025 afin de remettre en bon
état de propreté le parc.*

ARTICLE 3

*Madame la secrétaire générale des services de la commune
Monsieur le responsable du service technique
Monsieur le Commissaire Divisionnaire, Chef de District de
Police de DOUAI sont chargés chacun en ce qui le concerne de
l'exécution du présent arrêté.*

*Fait à GUESNAIN,
11 février 2025
Le Maire,
Maryline LUCAS*

